

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**DU GRAND GUERET**

**Extrait**

**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze avril à neuf heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'auditorium de la Bibliothèque Multimédia, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Etaient présents** : M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, Mmes Marie-France DALOT, Mary-Line GEOFFRE-COINDAT, M. Eric CORREIA, Mmes Marie-Françoise FOURNIER, Claire MORY, MM. Christophe MOUTAUD, François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Dominique VALLIERE, Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, Mme Corinne COMMERNAT, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mme Armelle MARTIN, MM. Pierre AUGER, Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, MM. Alex AUCOUTURIER, Philippe PONSARD

**Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote** : Mme Mireille FAYARD à M. Guy ROUCHON, M. Thierry DUBOSCLARD à M. Eric CORREIA, Mme Sabine ADRIEN à M. François VALLES, Mme Olivia BOULANGER à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Christophe MOUTAUD, M. Benoît LASCOUX à Mme Mary-Line GEOFFRE-COINDAT, M. Ludovic PINGAUD à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, M. François BARNAUD à M. Philippe PONSARD, M. Jean-Luc BARBAIRE à M. Bernard LEFEVRE, M. Xavier BIDAN à Mme Michèle ELIE, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA à M. Philippe PONSARD

**Etaient excusés** : M. Michel PASTY, Mme Sylvie BOURDIER, MM. Thierry BAILLIET, Gilles BRUNATI, Erwan GARGADENNEC, Henri LECLERE, Mmes Françoise OTT, Corinne TONDUF, Ludivine CHATENET, Célia BOIRON, MM. Alain CLEDERE, Michel SAUVAGE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Philippe BAYOL

**Nombre de membres en exercice** : 55

**Nombre de membres présents** : 28

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote** : 13

**Nombre de membres excusés** : 14

**Nombre de membres absents** : /

**Nombre de membres votants** : 41

**Secrétaire de séance** : M. Christophe MOUTAUD

**ENGAGEMENT FINANCIER - SECURISATION ET INTERCONNEXION DES RESEAUX D'EAU POTABLE DE PEYRABOUT ET SAVENNES**

**Rapporteur** : M. Jacques VELGHE

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, compétente sur la gestion de l'eau potable sur son territoire, souhaite sécuriser la ressource en eau potable sur la commune de SAVENNES. Cette commune ne possédant pas de ressources sur son territoire, c'est la commune de ST CHRISTOPHE qui assure son alimentation en eau.

La commune de PEYRABOUT est excédentaire sur le secteur limitrophe avec la commune de SAVENNES d'environ 50m<sup>3</sup>/jour.

En conséquence, l'Agglomération souhaite réaliser une interconnexion entre le réseau d'eau potable du centre bourg de PEYRABOUT et celui de SAVENNES au village « Le Gourgeaud ». La commune de SAVENNES pourra ainsi, bénéficier des excédents de production du réseau de PEYRABOUT.

L'interconnexion sera réalisée grâce à un tuyau en polyéthylène de diamètre 63mm sur une longueur de 1100ml. Les travaux se dérouleront sous accotement de la RD52. Ils sont soumis à une autorisation du Conseil Départemental de la Creuse et seront donc soumis à leur accord. La mise en place du réseau sera réalisée à l'aide d'une trancheuse, limitant les coûts d'enfouissement et permettant une durée de chantier moins longue.

La durée des travaux sera d'environ 3 semaines, tranchées et raccordements sur les réseaux existants de PEYRABOUT et de SAVENNES. Ces travaux seront réalisés fin du premier trimestre 2023. L'Agglomération réalisera cette opération, via l'accord cadre pour travaux sur réseaux d'eau potable en cours (2021-2025) ; l'entreprise MIGLIORI est titulaire de ce marché avec trois autres entreprises en co-traitance.

Le plan de financement adopté en Conseil Communautaire le 15/09/2022 doit être modifié. La répartition suivant les financements a été modifiée ainsi que le montant des travaux. Cette nouvelle répartition des subventions est de 20% en DETR, 10% Conseil Départemental de la Creuse et 50% Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Taux	Obtention financement	
				Date demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)					
ETAT : DETR	DETR Rubrique 13	22988.93€	20%	30/09/2022	
CONSEIL RÉGIONAL					
CONSEIL DÉPARTEMENTAL		11494.47€	10%		
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE		57472.34€	50%		
TOTAL DES subventions publiques		91955.74€	80%		

Financement privé (don, leg, souscription, mécénat...)		
--	--	--

Autofinancement	22988.93€	20%
dont emprunt		


<b>TOTAL GENERAL €HT</b>	<b>114944.67€</b>	<b>100%</b>
--------------------------	-------------------	-------------

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le plan de financement de cette opération,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.

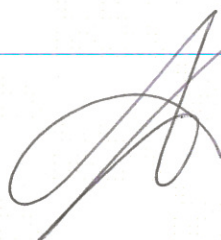
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme  
Le Président



Eric CORREIA

Le secrétaire de séance



2023



Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20230414-94\_23-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2023  
Date de réception préfecture : 17/04/2023